



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 86084

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le financement des retraites. Les dernières projections financières du conseil d'orientation des retraites, qui prennent en compte les effets de la réforme Fillon, s'avèrent inquiétantes nonobstant le premier bilan de cette réforme, jugé encourageant. Le surcroît de population active de 400 000 personnes à partir de 2020 permettra d'augmenter en effet le nombre de cotisants. Ainsi, le conseil d'orientation des retraites laisse apparaître que, par rapport à la situation qui aurait prévalu en l'absence de réforme, le besoin de financement (écart entre la masse des cotisations et la masse des prestations) de la CNAV sera réduit de 4,9 milliards d'euros en 2020 et de 8,3 milliards d'euros pour le régime de la fonction publique. Des données cependant très insuffisantes par rapport aux déficits attendus. Les besoins de financement de la CNAV devraient en effet atteindre 52 milliards d'euros en 2050, et ceux de la fonction publique d'État 40,3 milliards au même horizon. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

En 2005, le Conseil d'orientation des retraites (COR), en liaison avec les régimes de retraites, a actualisé les données prospectives des principaux régimes publiées en 2001. Il apparaît ainsi que le rapport démographique, rapport entre les effectifs de la population en âge de travailler et ceux des personnes plus âgées devrait être divisé par deux entre 2000 et 2050. Cette évolution préoccupante explique les déséquilibres financiers tendanciels des régimes. Dans un tel contexte, la réforme des retraites mise en oeuvre en 2003 a permis de combler une partie importante du besoin de financement futur des régimes de retraite. Ainsi, l'impact de la réforme sur la situation financière des principaux régimes de base à l'horizon 2020 serait du même ordre de grandeur que ce qui avait été évalué lors de l'élaboration de la loi d'août 2003 : le besoin de financement du régime général serait réduit de 4,9 MdsEUR, celui du régime des fonctionnaires de l'État de 8,3 milliards d'euros et celui de la CNRACL de 3,9 milliards d'euros. Tous régimes, l'amélioration est évaluée à 0,9 point de produit intérieur brut en 2020 (1,3 point en 2050), soit, comme annoncé, le tiers du besoin de financement tendanciel. Les projections financières détaillées du COR ont fait l'objet d'un rapport public qui a été remis le 30 mars 2006 au Premier ministre. Dans le cadre des rendez-vous quinquennaux organisés à l'occasion de la réforme de 2003, ils serviront, bien entendu, de point de repère pour établir le rapport public transmis au Parlement, prévu par la loi portant réforme des retraites, que le Gouvernement doit élaborer d'ici fin 2007. Selon la loi, ce dernier rapport doit faire apparaître l'évolution du taux d'activité des personnes de plus de cinquante ans, l'évolution de la situation financière des régimes de retraite, l'évolution de la situation de l'emploi, ainsi qu'un examen d'ensemble des paramètres de financement des régimes de retraite. Ce rapport devra naturellement aborder les enjeux majeurs pour nos régimes de retraite par répartition et esquisser les pistes de réponses aux défis futurs, en cohérence avec les principes de justice et de liberté de choix posés par la loi de 2003.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86084

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1442

Réponse publiée le : 23 mai 2006, page 5429